

TARIFS EHPAD

Séjour Permanent et Temporaire

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} mars 2026

TARIFS EHPAD RESIDENCE DU PARC

	Hébergement	Dépendance	TOTAL	APA à déduire (versée directement à l'ets*)
GIR 1/2	81,39 €	23,64 €	105,03 €	17,28 €
GIR 3/4	81,39 €	15,00 €	96,39 €	8,64 €
GIR 5/6	81,39 €	6,36 €	87,75 €	2 720,25 €

** pour les résidents dont le domicile de secours est la Marne, sous réserve du calcul de la participation liée aux frais de dépendance en fonction des revenus.*

Le montant du dépôt de garantie exigible à l'entrée dans l'établissement est fixé à : 2 632,50 € pour l'année 2026.

Le montant de ces frais d'hébergement est facturé mensuellement à terme échu et réglable, dès réception de la facture émise par l'établissement, à l'ordre du **Trésor Public** – adresse postale : **Trésorerie des Etablissements Hospitaliers – 51 Rue du Commandant Derrien – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.**

TARIFS ACCUEIL DE JOUR "LE PHARE"

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} mars 2026			
	Hébergement	Dépendance (Tarif Unique)	A la charge de l'utilisateur
GIR 1 à 6	27,26 €	34,22 €	61,48 €